

## PACK SÉCURITÉ IMMOBILIÈRE

### Proposition Complémentaire

Code n° 5300    Votre interlocuteur  
CABINET LASSUREUR  
5 PASSAGE MARCILLY  
71100 CHALON SUR SAONE  
09051556

#### LE BIEN DONNÉ EN LOCATION

- Maison                       Appartement  
 Meublé                         Non meublé

Nombre de pièces :

Date du bail : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

Durée du bail : \_\_\_\_\_ an(s)

N° du lot de copropriété : \_\_\_\_\_

Montant brut du loyer mensuel : \_\_\_\_\_ €      Montant des charges : \_\_\_\_\_ €

Dépôt de garantie : \_\_\_\_\_ €

#### INFORMATION SUR LES LOCATAIRES

	Locataire	Colocataire
<b>Nom</b>		
<b>Prénom</b>		
<b>Date de naissance</b>	_ _   _ _   _ _ _	_ _   _ _   _ _ _
<b>Nationalité</b>		
<b>Téléphone</b>		
<b>Situation de famille</b>		
Références Bancaires		
<b>Banque</b>		
<b>N° de Compte</b>		
Situation Professionnelle		
<b>Statut</b> <small>(CDI hors période d'essai, Travailleur Non Salarié, Personne rémunérées à la commission, Retraités, Pensionnés, Rentiers, Étudiant)</small>		
<b>Employeur</b>		
<b>Adresse</b>		
<b>Téléphone</b>		
<b>Profession</b>		
<b>Depuis quelle date ?</b>		
Ressources Justifiées		
<b>Salaire mensuel net</b>		
<b>Autres revenus réguliers</b>		
<b>Total revenu net mensuel</b>	€	€

Le souscripteur déclare :

- **avoir vérifié avant la souscription que le taux d'effort du ou des locataires est compris entre 1% et 33%,**
- **pour un locataire entrant :**
  - s'engage à souscrire au présent contrat au plus tard dans les 14 jours suivants la date d'effet du bail du lot garanti. En dehors de cette période (date d'effet du bail +14 jours calendaires) l'assureur se réserve le droit de refuser la souscription si l'enregistrement n'a pu avoir lieu dans ce délai.
  - avoir obtenu, avant l'établissement du bail, la justification que le locataire et/ou la caution solidaire justifie d'une solvabilité suffisante,
  - avoir obtenu du locataire et/ou de la caution solidaire les pièces justificatives de ses ressources,
  - **avoir recueilli et vérifié, avant la souscription de la garantie, les pièces justificatives de la solvabilité du locataire et/ou de la caution solidaire.**
  - **s'engager à conserver les pièces justificatives de la solvabilité du locataire et/ou de la caution solidaire en vue de leur production, à première demande de l'assureur, sous peine de non-garantie.**
- **pour un locataire déjà dans les lieux,** il déclare que ce dernier est à jour du paiement de ses loyers, charges et taxes et/ou qu'aucun incident préalable de paiement ne l'aura opposé au souscripteur qu'elle qu'en soit la raison et ce, dans les **12 mois** qui précèdent la prise d'effet de la garantie sur le bien concerné. On entend par incident de paiement, le non-règlement en tout ou partie d'un terme consécutif de loyers, charges et taxes locatives, dans les délais prévus au bail.
- **avoir constitué le dossier de location conformément aux Conditions de Souscription ci-après,**
- que le bail signé est conforme aux textes en vigueur et comporte une clause de solidarité en cas de pluralité de locataires ainsi qu'une clause résolutoire de plein droit pour défaut de paiement,
- que l'éventuel engagement de cautionnement régularisé contient un engagement de cautionnement personnel et solidaire, sans bénéfice de discussion et de division des sommes dues en principal, intérêts et accessoires. Cet engagement est écrit et conforme aux textes en vigueur.
- qu'au cours des 36 derniers mois, il n'a déclaré aucun sinistre protection juridique, qu'il n'a à sa connaissance aucun litige en cours, aucune situation conflictuelle pouvant générer une poursuite ou une procédure,
- que son précédent contrat n'a pas été résilié par un assureur

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

**Signature du Souscripteur**

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)